

Nombre de membres composant le Conseil Municipal.....	45
Membres en exercice	45
Présents ou représentés à la séance	43
Excusés.ées	8
Absents.....	2

COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS
EXTRAIT DU REGISTRE
des
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2021-04-21-B-ECO :

Approbation du contrat de renforcement artisanal et commercial sur les secteurs « Fontenay Village – Moreau David », « Verdun » et « Dalayrac-Rigollots » à conclure avec « Marne au Bois SPL »

SÉANCE DU 15 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le **quinze avril** les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **neuf avril**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Philippe GAUTRAIS, Maire.**

ETAIENT PRESENTS

M. GAUTRAIS, Mme KLOPP, M. CORNELIS, Mme FENASSE, M. SEYE, M. LACHELACHE, Mme NIAKHATE, M. MORA, Mme LELU, M. DAMIANI, Mme BENZIANE, M. GUENICHE, M. ORJEBIN, Mme BOUHADA, Mme CHARDIN, M. BRUNET, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CHAMPETIER, M. CLERGET, Mme VIENNEY, M. MULLER, M. BATTAL, Mme SAINT GAL, M. RISPAL, M. NOMBO POATY, Mme MARTINEZ, Mme CHAMBRE-MARTIN, M. MATHIEU, Mme INDJA, M. BERTRAND, Mme AMSELLEM-SIMONNET, M. BEDOURET, Mme CAZALS,

EXCUSES-REPRESENTES

Mme NAIT-BAHLOUL	a donné mandat à	Mme KLOPP
Mme LARABI	a donné mandat à	M. LACHELACHE
Mme GARNIER	a donné mandat à	M. MORA
Mme MICHEL	a donné mandat à	M. ORJEBIN
M. DAUMONT-LEROUX	a donné mandat à	Mme FENASSE
Mme JANIAUX	a donné mandat à	M. CORNELIS
M. GUYOT	a donné mandat à	M. BERTRAND
Mme BAYOL	a donné mandat à	M. MATHIEU

ABSENTS

Mme AVOGNON ZONON, M. LEBLANC

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

M. CORNELIS ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

Délibération n° 2021-04-21b-ECO

Approbation du contrat de renforcement artisanal et commercial sur les secteurs « Fontenay Village – Moreau David », « Verdun » et « Dalayrac-Rigollots » à conclure avec « Marne au Bois SPL »

LE CONSEIL,

VU l'article L2121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, donnant compétence au Conseil municipal pour régler les affaires de la commune,

VU le Code de l'urbanisme, notamment le titre I de son livre deuxième relatif aux droits de préemption,

VU le code de commerce,

VU la délibération n° 2020-12-08-DD du 17 décembre 2020, relative au lancement de la procédure de concertation pour la mise en place d'un contrat de renforcement artisanale et commerciale sur les secteurs « Fontenay village – Moreau David », « Verdun » et « Dalayrac-Rigollots »,

VU la délibération n°2021-04-21a-ECO du 15 avril 2021 approuvant le bilan de la concertation relative à la mise en place d'un contrat de renforcement artisanal et commercial sur les secteurs « Fontenay Village – Moreau David », « Verdun » et « Dalayrac-Rigollots » : Bilan de la concertation,

VU la délibération n°2018-11-05b- DG du 15 novembre 2018 relative à la modification de l'objet et de la dénomination sociale de la société « Marne au Bois, SPL » approuvant l'élargissement de son objet social aux opérations de revitalisation commerciale de proximité,

VU les statuts et le règlement intérieur de la société « Marne au Bois SPL »,

CONSIDERANT qu'il est de l'intérêt de la ville de poursuivre le projet municipal de redynamisation commerciale sur les secteurs « Fontenay village – Moreau David », « Verdun » et « Dalayrac-Rigollots » en mettant en œuvre des dispositifs et mesures opérationnelles,

CONSIDERANT que le bilan de la concertation souligne l'importance de maintenir la diversité commerciale,

CONSIDERANT la nécessité d'assurer le maintien et la préservation des activités économiques structurantes ou à forte plus-value sociale déjà présentes sur les périmètres concernés, et d'accompagner l'installation d'activités nouvelles qui participent à l'attractivité, à la diversité de l'offre et à l'animation des secteurs commerciaux,

CONSIDERANT l'économie générale de ce projet,

CONSIDERANT le projet de contrat de renforcement artisanal et commercial à conclure avec la société « Marne au Bois SPL », ci-annexé,

SUR avis favorable de la commission des finances,

Délibération n° 2021-04-21b-ECO

Approbation du contrat de renforcement artisanal et commercial sur les secteurs « Fontenay Village – Moreau David », « Verdun » et « Dalayrac-Rigollots » à conclure avec « Marne au Bois SPL »

A L'UNANIMITE

DECIDE

Article 1 : D'approuver le contrat de renforcement artisanal et commercial, ci-annexé, à conclure avec la société « Marne au Bois SPL » comme opérateur.

Article 2 : De prendre acte qu'à ce titre la société « Marne au Bois SPL » sera notamment chargée des études, acquisitions, travaux, ventes et locations à effectuer ;

Article 3 : D'apporter, dans ce cadre, une participation financière annuelle d'investissement de 140 000 € HT, soit 168 000 TTC, à la société « Marne au Bois SPL » pour les 10 ans de la durée du contrat ;

Article 4 : D'autoriser Monsieur le Maire ou son/sa représentant.e à signer le contrat de renforcement artisanal et commercial avec la société « Marne au Bois SPL » et à prendre toutes les dispositions nécessaires ou utiles pour sa bonne exécution.

POUR EXTRAIT CONFORME

Jean-Philippe GAUTRAIS



Maire
Pour le Maire,
Adjointe Déléguée
Anne KLOPP

Transmission électronique en
Préfecture du Val-de-Marne
le 2.1. AVR. 2021
Publication
le 2.2. AVR. 2021
Notification



le
Certifié exécutoire
Le Maire,
Pour le Maire,
Adjointe Déléguée
Anne KLOPP